

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 218-02**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 218-02            modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances –  
(RMH-450)

Adoption par le conseil : 19 juin 2012

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 juin 2012.

Alain Gagnon, MAP,OMA  
Greffier